



PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Avec les Brèves N°100, vous avez été destinataires d'un feuillet explicatif sur la révision en cours du PLU. Les travaux se poursuivent avec un avant-projet de diagnostic, le recensement des constructions présentant un intérêt particulier en terme de patrimoine architectural, urbain et paysager, l'inventaire des chemins et ruelles à protéger mais aussi avec la rédaction des premiers éléments du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) Pour mémoire, le PLU, document juridique opposable à tous, permet d'instruire les demandes d'urbanisme.

Il est composé de plusieurs documents (diagnostic, plan d'aménagement et de développement durable, plan de zonage, règlement, servitudes d'utilité publique).



Les Brèves N°103 Octobre

PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durables)

La commune poursuit ses travaux sur la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après le diagnostic du territoire réalisé au printemps, le bureau d'études et la commission municipale ont travaillé sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune. Ce projet a été présenté et débattu au conseil lors de la séance du 23 septembre dernier, qui l'a adopté à l'unanimité.

Notre PADD se décline autour de 3 grandes thématiques :

- **Préserver** et valoriser l'identité paysagère, architecturale et environnementale en intégrant les risques naturels auxquels est confrontée la commune.
- **Améliorer** le fonctionnement communal et maîtriser l'occupation des sols en prenant en compte la transition énergétique et en s'inscrivant dans la logique de la loi Climat et Résilience.
- **Maintenir** et poursuivre le développement économique avec la volonté de pérenniser nos commerces et l'attrait touristique de la commune tout en préservant l'activité agricole environnante.

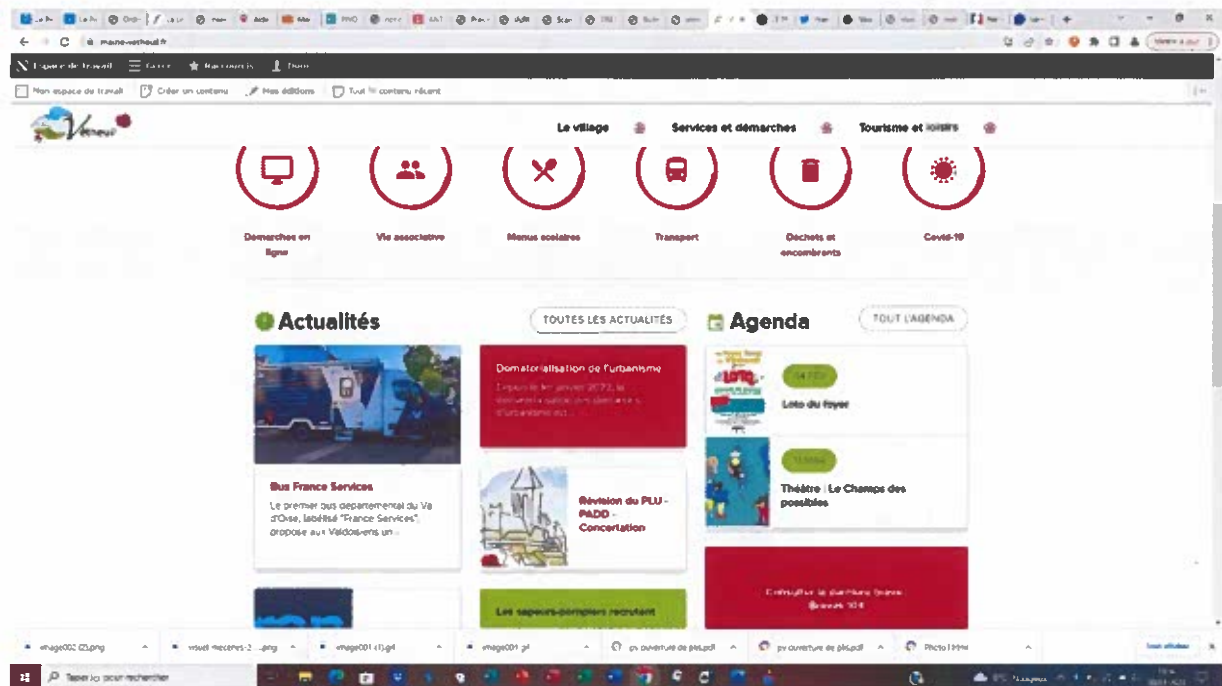
Le conseil a également étudié la liste des constructions présentant un intérêt particulier en termes de patrimoine architectural, urbain et paysager de la commune.

Après présentation, conformément à la réglementation, aux Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Région, Département, PNR, chambres consulaires, etc) qui n'a recueilli que des avis favorables, la prochaine étape sera l'élaboration du règlement et du zonage.

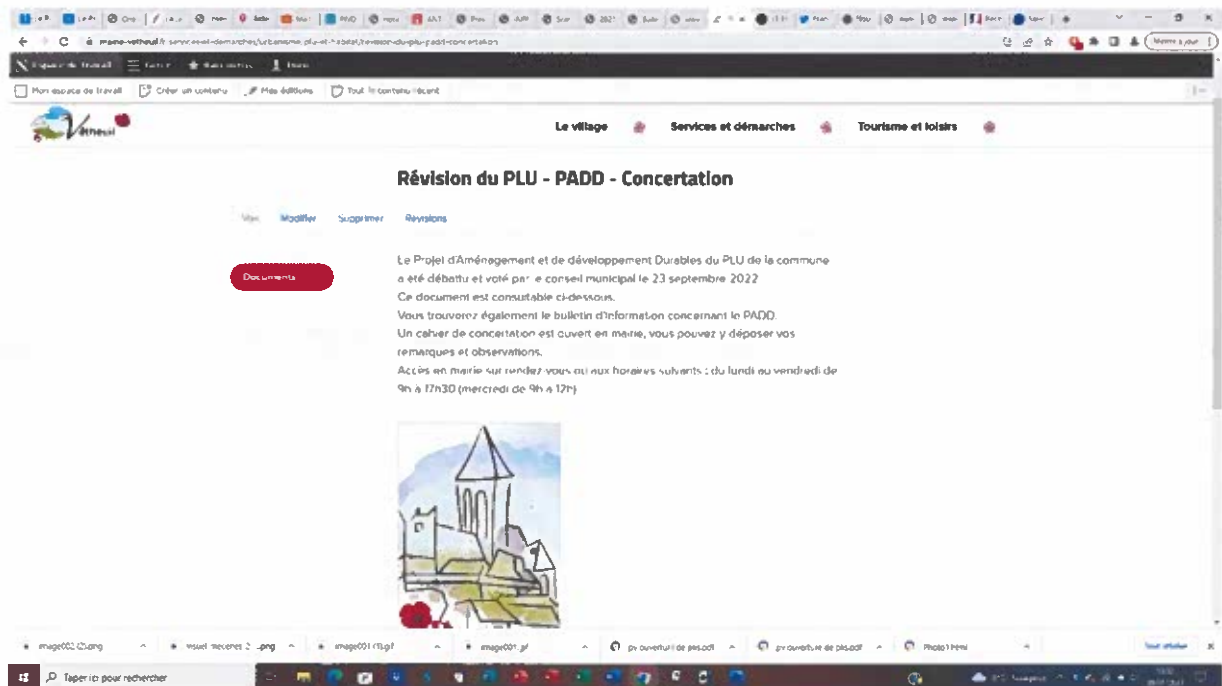
Le PADD est consultable sur le site de la commune à l'adresse : <https://mairie-vetheuil.fr/services-et-demarches/urbanisme/plu-et-habitat/revision-du-plu>

INFORMATION SUR LE SITE DE LA COMMUNE

Impression écran



Impression écran





Révision du PLU de la commune de Vétheuil

La commune de Vétheuil, par délibération du 12 novembre 2021, a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2004, sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire, elle est aidée par un bureau d'études spécialisé.

LE PLU : UN DOCUMENT D'URBANISME AUTOUR D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Un zonage De quoi s'agit-il ?

D'un point de vue général, un Plan Local d'Urbanisme est un **document de planification qui prévoit l'aménagement futur de la commune pour les 10 ou 20 années à venir** : secteurs d'urbanisation, voirie et équipements, protection du patrimoine et de l'environnement, ... **C'est aussi un outil réglementaire que la commune utilise pour instruire les autorisations d'urbanisme** (déclaration préalable, permis de construire, certificat d'urbanisme, ...).

Le PLU s'appuie sur un Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui exprime un projet global d'aménagement cohérent. Le règlement est le reflet des choix adoptés.

Pourquoi élaborer un PLU ?

Élaborer un PLU, c'est répondre à la question suivante : « comment souhaitons-nous que notre territoire évolue ? » Le PLU est l'expression d'une vision stratégique du développement et de la mise en valeur du territoire communal en s'appuyant sur un diagnostic établi au préalable par le bureau d'études.

Le Contenu et les pièces constitutives du PLU

- **Un rapport de présentation** qui explique les choix retenus à partir du diagnostic
- **Un PADD** qui présente le projet communal pour les 10 ou 20 ans à venir
- **Des OAP** (orientations d'aménagement et de programmation) sur certains secteurs
- **Un zonage** qui délimite :
 - Les zones urbaines : U
 - Les zones à urbaniser : AU
 - Les zones agricoles : a
 - Les zones naturelles : N
- **Un règlement** qui fixe les règles applicables à l'intérieur des différentes zones
- **Des annexes** qui indiquent notamment les servitudes d'utilité publique.

LE PLU ET LA CONCERTATION

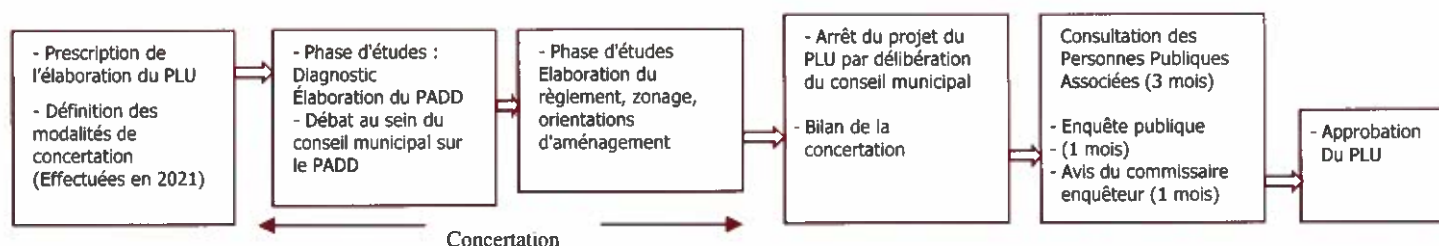
Pour la révision du PLU, on distingue deux types de procédure de concertation :

- ✓ Un dispositif associant les partenaires institutionnels (Etat, Département, Région, ...) à la révision du PLU
- ✓ Un dispositif de concertation avec la population et les associations locales de protection de l'environnement

La commune a défini les modalités de concertation suivantes :

- ✓ Dès à présent, la mise à disposition d'un registre où toutes les observations peuvent être consignées à la mairie (aux heures d'ouverture habituelles et **sur rendez-vous en période crise sanitaire**) ainsi que sur le site internet de la commune
- ✓ Des articles présentant l'avancement des études (dans les Brèves et sur le site)

LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLU



IMPRESSION ECRAN



Rechercher...

Le village

Services et démarches

Accueil > Services et démarches > Urbanisme > PLU et Habitat > Révision du PLU & PADD

Révision du PLU & PADD

Voir Modifier Supprimer Révisions

Documents

La révision du Plan local d'urbanisme a été prescrite par le conseil municipal le 12 novembre 2021.

Vous trouverez ci-dessous le premier bulletin d'information concernant ce dossier ainsi que le PADD débattu et voté en conseil municipal le 23 septembre 2022

Documents

- Bulletin 1 PLU
- PADD - 23 Septembre 2022



FLYER INVITATION



PLAN LOCAL D'URBANISME REUNION PUBLIQUE

UNE REUNION DE PRESENTATION DU FUTUR PLAN
LOCAL D'URBANISME
AURA LIEU
VENDREDI 1^{ER} MARS 2024 A 19H AU FOYER RURAL

INFORMATIONS ILLIWAP

11:49



Mairie de Vétheuil

Station certifiée



Retour à la liste des messages récurrents

Action



Plan Local d'Urbanisme

samedi 17 février 2024 à 12:29

Dans le cadre de la concertation, vous êtes conviés à une **réunion publique de présentation générale du futur PLU**.

Celle-ci se déroulera au Foyer Rural de Vétheuil, **le vendredi 1er mars 2024 à 19h**.

Message aux abonnés

Message rédigé par : laurent.dugas@hotmail.fr

Prochains envois

Date	Envoyé
mercredi 21 février 2024 à 12:29	<input type="checkbox"/> Oui
samedi 24 février 2024 à 12:29	<input type="checkbox"/> Oui
mercredi 28 février 2024 à 12:29	<input type="checkbox"/> Oui



Catalogue



Mairie de Vétheuil

Station certifiée



← Retour à la liste des messages envoyés

⚙️ Action ▾



PLU

dimanche 3 mars 2024 à 11:39

Vous étiez plus d'une cinquantaine à la présentation du nouveau Plan Local d'Urbanisme, ce vendredi.

Comme promis, nous mettons à votre disposition le diaporama qui vous a été présenté.

Il est sur le site de la commune et vous pouvez suivre le lien ci-dessous.

 Voir site internet

Message aux abonnés 

Message rédigé par : laurent.dugas@hotmail.fr



ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan Local d'Urbanisme

Vous étiez plus de 50 personnes à avoir fait le déplacement pour assister à la présentation du PLU, ce vendredi 22 mars dernier, au Foyer Rural de Vétheuil.

De nombreuses questions ont été soulevées auxquelles l'agence Urbanités a pu répondre.

Une enquête publique doit suivre et les

personnes désirant aborder un sujet personnel pourront exposer leur point de vue à l'enquêteur. Préparez bien vos dossiers avec plans, photos et métrages, afin de donner le plus d'éléments possibles à l'analyse.

Nous ne manquerons pas de vous faire savoir quand débutera l'enquête publique.



La réunion publique s'est tenue le 1^{er} mars à 19h au foyer rural

Les questions ont porté sur

- ✓ Question: Le réseau d'assainissement ; savoir quels secteurs seraient en assainissement collectif
- ✓ Réponse ! schéma directeur d'assainissement en cours mais tout Vétheuil ne peut être en assainissement collectif
- ✓ Question : Aménagement de bacs à fleurs rue du Moutier
- ✓ Question: PLU de Saint-Martin la Garenne → trop de construction dans le prolongement de Vétheuil
- ✓ Réponse : la commune n'intervient pas sur le PLU de sa voisine mais la carte liée à la charte du PNR en cours de révision « impose » les mêmes règles que pour Vétheuil.
- ✓ Question : Changements à venir
- ✓ Réponse : volets paysager et patrimonial
- ✓ Question : Demande d'enfouissement des lignes électriques
- ✓ Réponse : projet en cours avenue des Millonets avec le SIERC mais d'autres secteurs seront programmés au fur et à mesure selon les financements
- ✓ Question : Permis de construire avant l'adoption du PLU
- ✓ Réponses : Des permis sont accordés actuellement sauf si les demandes concernent des secteurs en changement auquel cas, il peut y avoir sursis à statuer
- ✓ On privilégie « les dents creuses » pour les futures constructions.
- ✓ Question : Construction d'un manège dans une zone naturelle
- ✓ Réponse : Donner plus de précision pour pouvoir étudier le projet, comme cela a déjà été évoqué avec les conseillers.



PLU : document de présentation

Documents

Vous avez assisté à la réunion publique de présentation du PLU.

Ainsi qu'il a été convenu en fin de réunion, nous vous proposons de retrouver le document qui vous y a été présenté.

Documents

- Présentation PLU- Réunion du 1er mars 2024



BREVES 110 – JANVIER-MARS 2025 – PARUTION 20 DECEMBRE 2024



Le mot du Maire

Dominique Herpin-Poulenat
Chevalier de la Légion d'honneur

Déjà la fin d'année !

Les semaines et les mois passent vite et les projets et programmes s'enchaînent : la place de la mairie, la réfection de la voirie, l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la restauration de l'église... dans le même temps, mais moins visibles les études diverses mais très chronophages se poursuivent comme le schéma directeur d'assainissement ou les travaux sur le ruissellement ou la gestion des inondations. Et puis de temps en temps un sujet non prévu requiert notre attention et notre temps comme récemment la formation d'une cavité sous la rue du Moutier...

Pour ce qui est du PLU, les travaux sont terminés et l'ensemble des documents va vous être soumis lors de l'enquête publique qui démarre

début 2025. Vous pourrez alors vous exprimer, poser vos questions, faire des propositions, qui seront examinées à la fin de l'enquête pour étudier comment les prendre en compte dans le document final.

Quant à l'école, la nouvelle organisation scolaire est maintenant bien rodée et les équipes des deux écoles, avec le soutien des mairies, travaillent ensemble aux projets pédagogiques et aux animations à proposer aux écoliers.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année...

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous samedi 11 janvier à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux où j'aurai le plaisir de vous retrouver au foyer rural.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision du PLU et élaboration du PDA

L'enquête publique relative au PLU et au PDA (Plan local d'urbanisme et Plan délimité des abords) se déroulera du lundi 6 janvier 2025 au vendredi 7 février 2025.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance :

→ Du lundi au vendredi de 9h à 12h, et les lundis et vendredis de 14h30 à 17h30.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur en mairie ou par mail à mairiedovetheuil@orange.fr en précisant dans l'objet « PLU - à l'attention du commissaire enquêteur ».

Le dossier sera également consultable en ligne sur le site de la Mairie : www.mairie-vetheuil.fr où il sera possible de déposer des observations.

En outre, des permanences seront assurées par le commissaire enquêteur :

- lundi 6 janvier 2025 de 14h30 à 17h30 (permanence d'ouverture)
- samedi 18 janvier 2025 de 9h à 12h
- mercredi 22 janvier 2025 de 10h à 13h
- jeudi 30 janvier 2025 de 12h à 15h
- vendredi 7 février 2025 de 14h30 à 17h30 (permanence de clôture)

